



# A R R E S T

## DU CONSEIL D'ESTAT

### DU ROY,

*QUI ordonne, sans s'arrêter à l'Ordonnance du sieur de Fontanieu, Intendant de Dauphiné, du premier Septembre 1733. que les Droits de Centième Denier des Biens de la succession du défunt sieur Abbé de Belmont, decédé en Canada, au mois de May 1732. dont le Testament a esté déposé le 18. Decembre de la même année, appartiendront au Fermier du nouveau Bail, nonobstant la demande formée par le precedent Fermier, le 22. Juin 1733. dans les sept mois du jour du dépôt du Testament, mais non pas dans les sept mois du décès, comme elle devoit l'être, conformément aux Arrests de reglement des 9. Decembre 1718. & 4. Aoust 1719.*

Du 16. Fevrier 1734.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.*

**S**UR la Requête présentée au Roy en son Conseil, par M<sup>e</sup> Jean Hebert, Sous-Fermier des Domaines & Droits de Controlle des Actes, In-